

Journal des traducteurs Translators' Journal

Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario

Maurice Roy

Volume 9, numéro 1, 1er trimestre 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061082ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061082ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Roy, M. (1964). Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 9(1), 12–16.
<https://doi.org/10.7202/1061082ar>

L'ACTUALITÉ



¶ ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO

En marge de la dernière réunion annuelle de l'ATIO qui s'est tenue le vendredi 24 janvier 1964, notre envoyé spécial nous a fait parvenir ses impressions ¹.

La traduction est la profession qui monte

Dans un grand journal de Montréal, on pouvait lire il y a deux ans la manchette suivante : "Sauver le traducteur". Un an plus tard : "La traduction cherche sa voie". Enfin, aujourd'hui, à notre grand soulagement : "Les traducteurs en marche".

Nous avons donc trouvé notre voie et c'est vers l'avant que nous nous dirigeons.

Il y a cependant certains détails qu'il convient de ne pas perdre de vue. M. Maurice Roy, président sortant de charge de l'ATIO, répétait souvent qu'il ne faut pas mettre la charrue devant les boeufs. Tout en endossant cette maxime, le nouveau président de l'ATIO, M. Donat Fleury, ajoute : "L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario est notre affaire à tous".

Depuis deux ans, notre association est ressuscitée et le travail accompli a été plus intense que spectaculaire. C'est pourquoi il convient ici de faire un bilan provisoire et de remercier les conseils des dernières années, des étrennes qu'ils nous offrent pour 1964 :

§ 1. *Affiliation de l'ATIO à la STIC*

★ La STIC nous représentera à l'étranger et nous bénéficierons de l'évolution qui se continuera à l'avantage de la profession de traducteur.

★ Les membres de l'ATIO recevront dorénavant le *Journal des traducteurs* réservé autrefois à la STIC.

★ Tout avantage que la STIC obtiendra sur le plan national, grâce à son affiliation aux associations provinciales, retombera sur nous.

§ 2. *Commission du tarif*

Voici la résolution adoptée par l'assemblée, le 24 janvier :

"Que l'assemblée charge le Conseil d'adresser au Secrétariat d'Etat et aux employeurs qui à sa connaissance font faire de la traduction à forfait, une lettre leur communiquant que le taux minimum ap-

(1) Extrait du *Bulletin* de l'ATIO, Vol. 3, n° 1 (1964) : 5-6.

prouvé par l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario est de 2½c. du mot et les priant de bien vouloir respecter ce taux."

L'Assemblée exhorte aussi tous les membres de l'ATIO à s'en tenir au taux proposé et à ne pas accepter de travaux à forfait à des taux inférieurs. Elle invite le Conseil à rappeler périodiquement ce *devoir de solidarité*, notamment par l'entremise du Bulletin.

§ 3. *Projet de Loi des traducteurs*

Ce projet est déjà plus qu'un projet, car cette Commission dispose déjà de la documentation nécessaire. Il s'agit évidemment d'un travail de longue haleine qui devrait prendre fin dans un an environ.

CONCLUSIONS — Toutes ces réalisations sont l'oeuvre d'un petit groupe de personnes. Comme disait M. Jean-Paul Vinay : "Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer". Cette année, l'assemblée générale a adopté la résolution de fixer la cotisation à \$15 pour tous ses membres. Il est temps que nous soyons une organisation qui sache prendre ses responsabilités, mais, comme nous dit M. Fleury, notre Association dépend de ses membres. N'oublions pas de pousser à la roue et de faire notre part. N'ayons pas peur d'avoir quelque chose à perdre, c'est le seul moyen de nous débattre et de mettre tout notre coeur dans la tâche qu'a entreprise l'Association : revvaloriser la profession de traducteur à tous les points de vue.

Cette assemblée générale fut couleur d'espérance. Essayons de ne pas déteindre.



¶ LE NOUVEAU CONSEIL DE L'ATIO

<i>Président :</i>	M. Donat Fleury, interprète à la Chambre des Communes.
<i>1er vice-président :</i>	M. Mario Lavoie, traducteur au Conseil des Arts du Canada.
<i>2e vice-président :</i>	M. Gérard Gauthier, traducteur à la Metropolitan Life Insurance Company.
<i>Secrétaire :</i>	M. Gilles Lauiel, traducteur aux Pêcheries.
<i>Trésorier :</i>	M. Jean-Marc Lambert, traducteur aux Transports.
<i>Conseillers :</i>	Mlle Anita Talbot, traductrice, Citoyenneté et Immigration. Mlle Monique Sartoretti, traductrice aux Débats. Mme Anne-Marie Bouquillon, traductrice, Commission du service civil. M. Daniel Rosseel, traducteur à la Santé nationale. M. Gérard Poulin, traducteur à l'Assurance-Chômage. M. Lucien Cloutier, traducteur à l'Assurance-Chômage. M. Jacques Bernuy, traducteur à la Statistique.
<i>Président sortant :</i>	M. Maurice Roy, administrateur au Bureau des traductions.





Ottawa, janvier 1964

¶ RAPPORT DU PRÉSIDENT

Une certaine tradition veut que le rapport d'un président sortant de charge évoque l'orientation que le groupement dont il quitte la présidence pourrait ou devrait prendre ou, à tout le moins, le travail qui reste à accomplir dans un avenir prévisible. Avant de m'aventurer dans cette voie, je tiens à remercier de tout coeur tous ceux qui, depuis plus de deux ans, m'ont apporté leur collaboration à la direction de notre Association. Déjà leur nombre est grand et, de crainte d'en omettre, je ne citerai pas de noms, mais que tous sachent bien que je leur suis profondément reconnaissant.

J'aimerais aussi rappeler brièvement les événements des deux dernières années, au risque d'allonger ce rapport que je veux quand même bref, comme vous d'ailleurs, je pense bien.

A l'automne de 1961, notre Association qui avait paru s'éteindre pendant que la Société des traducteurs et interprètes du Canada prenait son essor, fut ranimée par un groupe de membres dévoués qui en avaient entretenu la flamme dans l'intervalle. A la suite de l'élection d'un nouveau conseil dont j'eus l'honneur d'être choisi président, l'Association a repris vie. Son activité a pris la forme de déjeuners-causeries ou de dîners-causeries, de journées d'études, de congrès de traducteurs et de ce qu'on appelle Fêtes annuelles. Elle a aussi pris la forme d'enquête auprès des membres, enquête visant à connaître leurs désirs, et aussi de travail de commissions. Grâce au travail bénévole et au dévouement d'une petite équipe dont les noms sont connus, l'Association a vu renaître son Bulletin dont neuf numéros, déjà, ont paru et font honneur aussi bien à l'équipe et à ses collaborateurs qu'à l'Association.

Des travaux ont été commencés et menés à bonne fin, comme celui de la Commission du tarif, dont le rapport a paru, et la rédaction d'un mémoire de convention tendant à l'affiliation de l'Association à la Société des traducteurs et interprètes du Canada, convention qui a été négociée avec les représentants de la société fédérale et soumise à votre approbation ce soir.

D'autres travaux ont été mis en marche, dont celui de la commission des conditions de travail des traducteurs et des interprètes et celui de la commission du projet de loi qui tendra à régir la profession. Ce sont là des travaux de longue haleine et pour lesquels il vaut mieux procéder lentement et sagement.

Je crois que nous pouvons nous féliciter d'un certain succès dans l'organisation de nos déjeuners-causeries. Les journées d'études et congrès que nous avons organisés ont eu un succès mitigé et on était en droit de s'attendre à la présence d'un plus grand nombre de traducteurs à ces réunions.

Quant à nos Fêtes annuelles, presque toutes ont remporté un succès encourageant pour les organisateurs, mais la dernière les a déçus beaucoup parce qu'ils s'étaient donné encore plus de peine qu'auparavant, si on peut dire, et qu'ils avaient fait plus de frais. Les circonstances ont voulu que le groupe des débats, qui s'y faisait toujours représenter en bon nombre, ne puisse y venir à cause de la session et que, me dit-on, deux autres groupes de traducteurs se réunissent le même soir en des fêtes particulières. Souhaitons au prochain conseil d'avoir la main plus heureuse la prochaine fois.

Malgré les succès remportés depuis deux ans, on peut se demander si une certaine apathie ne reprend pas le dessus chez nos membres. Le conseil s'est interrogé là-dessus et a conclu qu'il y aurait lieu de faire une enquête auprès des membres pour en connaître les causes. Il estime qu'en plus de cette enquête, le prochain conseil devrait poursuivre le travail déjà commencé et poussé très loin par la Société des traducteurs et interprètes du Canada en ce qui a trait aux normes de compétence de la profession, donner suite à la question des examens professionnels. En ce sens, il adoptait à sa dernière réunion une résolution recommandant au prochain conseil, en vue de susciter plus d'intérêt de la part des traducteurs pour leur association, de former un comité directeur et des comités de travail chargés d'étudier diverses questions en faisant appel à différents membres, plutôt que de tout laisser aux membres du conseil.

Il s'agit en somme de poursuivre et de reprendre le travail déjà commencé ou ébauché et par la STIC et par l'ATIO. Entre autres tâches entrevues, je m'en voudrais de ne pas mentionner la possibilité de préparer un mémoire à présenter de la part des traducteurs à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, travail qui pourrait peut-être se faire en collaboration avec la société fédérale et les autres sociétés de traducteurs.

C'est donc dire que le travail ne manque pas et qu'une infusion de sang nouveau au sein du conseil de l'ATIO sera pour le plus grand bien de tous les membres.

Je remercie tous et chacun d'être venus ce soir à "leur" assemblée annuelle et je termine en disant encore une fois un "merci" sincère à tous ceux qui ont travaillé avec moi sans compter depuis que j'ai accepté la présidence de l'Association.

Maurice ROY



¶ SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DU CANADA :

La réunion annuelle de la STIC, qui s'est tenue le 24 janvier 1964, a eu lieu à la salle Saint-Albert-le-Grand, rue Empress, à Ottawa. Présidée par M. Jean-Paul Vinay, et faisant suite à la réunion annuelle de l'ATIO dont on a donné le compte rendu plus haut, la réunion débute vers 9h. 30. Une trentaine de membres sont présents.

M. Vinay passe en revue le travail accompli au cours de l'année par la STIC, ainsi que la situation générale de la traduction au Canada et aux États-Unis. Il rappelle que MM. Marcel Paré, de Montréal, et Bernard Hoeter, de Vancouver, ont assisté au congrès de la Fédération internationale des traducteurs (FIT), à Dubrovnik (Yougoslavie), M. Paré, à titre de délégué officiel de la STIC. La délégation canadienne a fait bonne figure à ce congrès.

En novembre 1963, M. Vinay assistait au congrès de l'*American Translators' Association* (ATA), à New York. Tous les congressistes ont rendu hommage au travail qui se fait au Canada. La traduction se caractérise aux États-Unis par son aspect artisanal : bon nombre de traducteurs vivent à la campagne et exercent leur profession en même temps qu'ils se livrent aux travaux agricoles. Citons, par exemple, le cas d'un M. Mish qui habite à Verjennes (Vermont) sur les bords du lac Champlain et qui traduit du russe à l'anglais.

L'ATA est en voie d'évoluer dans le même sens que notre STIC, affirme M. Vinay. Par exemple, on a accordé une charte de traducteurs à trois centres américains : New York, Philadelphie et Californie. L'ATA désire une collaboration plus étroite avec les traducteurs du Canada, et aimerait que la STIC nomme un représentant auprès de l'ATA.

Quant à la profession, en général, elle semble s'améliorer chez nous, si l'on en juge par le récent relèvement des traitements des traducteurs de